



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'HÉRAULT

Dr CLEMENCE HERTEAU
Chirurgien-dentiste
6 BIS IMPASSE CHANTAL MAUDUIT
34980 ST CLEMENT DE RIVIERE

NOTIFICATION DE DECISION D'INSCRIPTION

(LRAR)

Chère consœur,

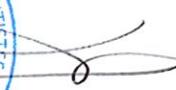
En application des dispositions des articles L. 4112-3 et R. 4112-4 du code de la santé publique, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision du conseil départemental de l'ordre, en date du 13/11/2024, en réponse à votre demande d'inscription au tableau de l'ordre.

Cette décision est susceptible de recours devant le conseil régional ou interrégional d'Occitanie - Parc d'activités de la Plaine, 9 avenue Jean Gonord, 31500 TOULOUSE - dans un délai de trente jours à compter de la présente notification. Ce recours n'est pas suspensif.

Veillez agréer, ma chère consœur, l'assurance de mes salutations confraternelles.

Montpellier, le 14/11/2024

Po Dr Sylvie MONTAL
La Présidente





ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'HÉRAULT

DECISION D'INSCRIPTION

Faisant suite à la demande d'inscription au tableau de l'ordre formulée par Madame CLEMENCE HERTEAU, reçue le 07/11/2024, dossier réceptionné complet le 08/11/2024, le conseil départemental de l'ordre de l'Hérault a, en sa séance du 13/11/2024, prononcé son inscription au dit tableau.

Sous le numéro départemental : 3893
Sous le numéro national : 90462
En qualité de : Collaborateur salarié
à : ST GELY DU FESC
Numéro identifiant RPPS : 10102291233

Cette décision sera notifiée :

- au Docteur CLEMENCE HERTEAU
- au Conseil national de l'ordre
- au directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie

Délibéré par le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de l'Hérault, en séance plénière non publique.

Montpellier, le 14/11/2024

Dr Sylvie MONTAL
La Présidente
LE PRESIDENT

Po

